

Les élus se sont réunis le 7 décembre 2020 en séance ordinaire (29 votants), parmi les points à l'ordre du jour :

- > Exonération de loyer pour les baux commerciaux détenus par la ville
- > SMTD Évéole – participations communales sur les cartes OR, JOB et RSA
- > Acquisitions, cessions et déclassement
- > Projet d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) Quartier de Belleforière
- > Projet de construction d'une salle d'évolution sportive Groupe scolaire de Belleforière
- > Projet de construction d'une salle d'évolution sportive et d'une salle multi-usages Groupe scolaire Roger Salengro
- > Projet d'extension de la mairie
- > Modalités de fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) des petites vacances

1. Exonération de loyer pour les baux commerciaux détenus par la ville

En raison de la crise sanitaire, le loyer des commerces possédant un bail commercial avec la ville a été exonéré durant toute la durée de la fermeture liée au 2^{ème} confinement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



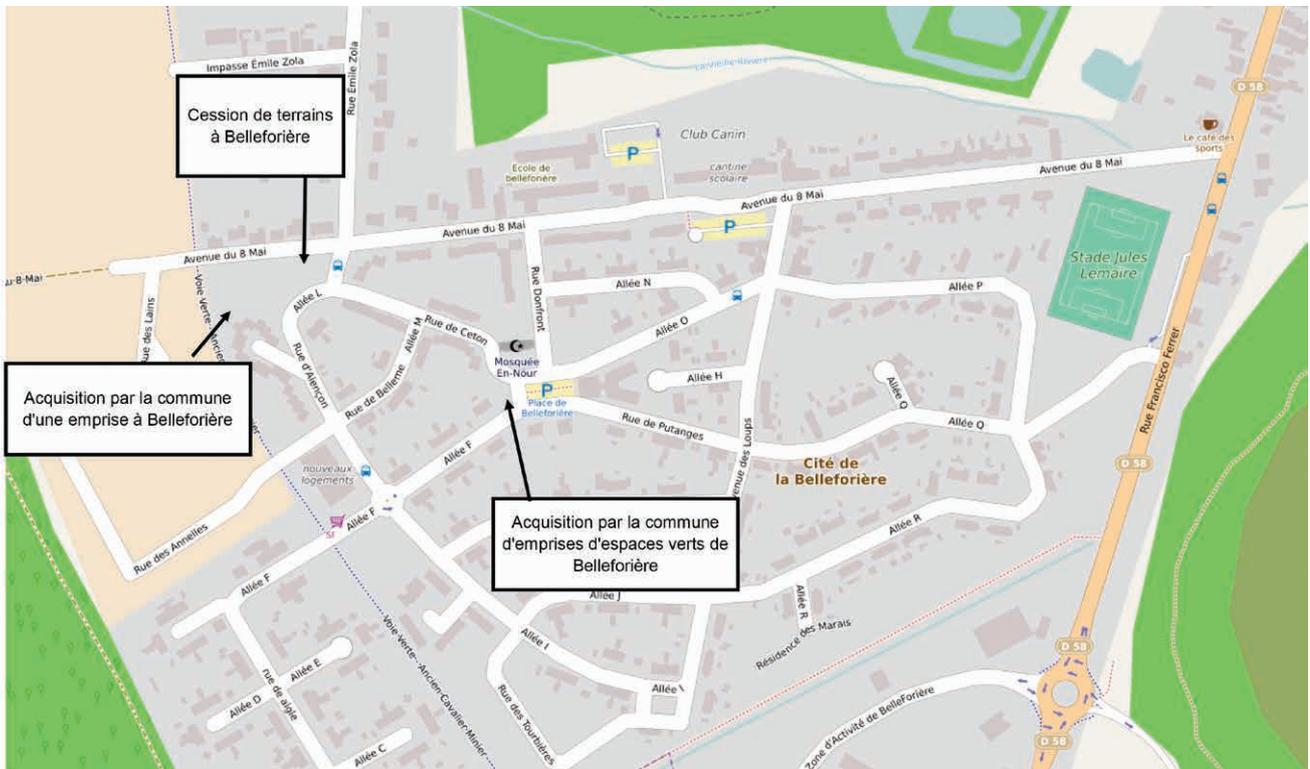
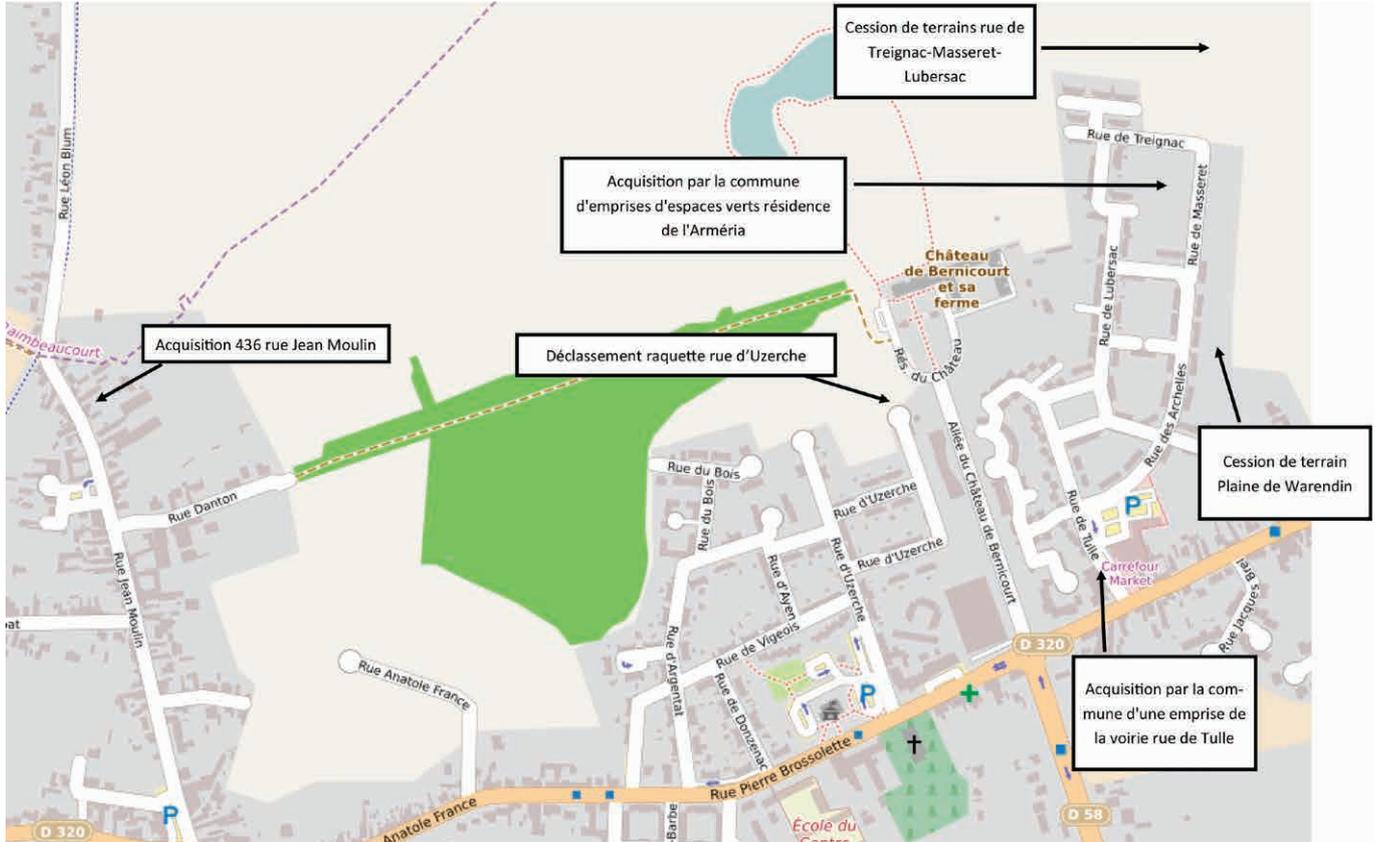
2. SMTD Évéole – participations communales sur les cartes OR, JOB et RSA

Le Conseil municipal fixe comme suit les participations communales pour les différentes cartes de transport « Évéole » à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Type de carte	Coût de la carte	Participation Commune
Carte OR (personnes âgées)	44,00 €	22,00 €
Carte JOB (demandeur d'emploi)	11,00 €	2,50 €
Carte RSA	32,00 €	7,50 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Acquisitions, cessions et déclassement



Les acquisitions et cessions par la ville permettent une régularisation foncière suite à des rétrocessions historiques non achevées et une récupération de l'entretien d'espaces verts délaissés. Ces opérations permettent aussi de rendre possible des projets d'amélioration de la ville.

4. Projet d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Quartier de Belleforière

La ville de Roost-Warendin souhaite s'engager dans le projet de rénovation du quartier de Belleforière. Cet ancien quartier minier au sud de la commune pourrait bénéficier du dispositif Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) de l'État.

L'ERBM constitue une opportunité pour la Municipalité de poursuivre cette transformation qui doit privilégier l'amélioration du cadre de vie et le recours aux énergies renouvelables.

Trois axes de coopération sont envisagés pour mener cette étude :

- Association des organismes publics dont les bailleurs
- Concertation avec les habitants et les associations du quartier,
- Décisions au niveau des organes décisionnels : le COPIL (comité de pilotage).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Projet de construction d'une salle d'évolution sportive - Groupe scolaire de Belleforière

Le groupe scolaire de Belleforière ne bénéficie pas de locaux adaptés à la pratique sportive. Il est proposé de construire une nouvelle salle sur le site du groupe scolaire.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 442 600 €. Une subvention de 177 040 € va être sollicitée au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le montant restant, soit 265 560 €, est financé entièrement par la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Projet de la salle d'évolution sportive au groupe scolaire de Belleforière

6. Projet de construction d'une salle d'évolution sportive et d'une salle multi-usages - Groupe scolaire Roger Salengro

Le groupe scolaire Roger Salengro bénéficie de locaux récemment rénovés. Au vu des pratiques sportives et culturelles dispensées dans les écoles, les locaux nécessitent la réalisation de deux nouvelles salles sur le site du groupe scolaire.

L'objectif est de remplacer la salle d'évolution sportive existante, étroite, obsolète et mal adaptée par une salle moderne équipée pour la pratique de l'évolution sportive et de créer une salle à vocation multiple, envisagée pour un usage associatif, scolaire et centre de loisirs (chorale, théâtre et réunions).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Projet de la salle multi-usages au groupe scolaire Roger Salengro



Projet de la salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro

7. Projet d'extension de la mairie

Le bâtiment de la mairie a été construit en deux phases dont la dernière extension date de 1984. La configuration actuelle des locaux ne permet pas de répondre aux exigences obligatoires d'accessibilité ni pour la salle des mariages ni pour la salle du Conseil municipal. Afin d'accueillir dans de meilleures conditions tous les publics au sein de nos locaux, une réflexion s'est engagée dans la construction d'une extension en rez-de-chaussée pouvant accueillir la salle du Conseil et la salle des mariages. De nouveaux besoins d'espaces de travail et une nouvelle organisation nous amènent également à réfléchir à un réaménagement des bureaux.

Ce projet consistera donc à :

- la construction d'une salle des mariages/ salle du Conseil municipal en rez-de-chaussée
- le réaménagement des archives,
- la création de bureaux en rez-de-chaussée.

À cet effet, la ville sollicite une subvention de 209 560 € au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le montant estimatif des travaux s'élève à 523 900 €. Il reste à la charge de la ville 314 340 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Modalités de fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) des petites vacances

Depuis son ouverture, l'ACM des petites vacances fonctionne uniquement de 14h00 à 18h00.

Soucieux d'apporter une réponse aux demandes des parents sur ces périodes, un ACM sera mis en place, à compter de février 2021, à la journée ou à la demi-journée en fonction des besoins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Projet d'extension de la mairie